

Lyon, le 20 juillet 2017

- Restauration scolaire des collèges publics -

La Métropole renouvelle sa politique de restauration pour offrir des menus bios et locaux dans les cantines

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon fait évoluer le système de restauration d'une partie des collèges publics métropolitains. Cette nouvelle gestion, votée le 20 juillet 2017 lors du Conseil métropolitain, vise à garantir **une qualité, une sécurité et une proximité des produits cuisinés** ainsi qu'un service de cantine assuré en toutes conditions. Une initiative concrète qui vient appuyer la politique de qualité alimentaire menée en faveur d'une **restauration collégienne durable** à travers l'utilisation de produits issus de circuits courts, bios et la réduction du gaspillage alimentaire.

Les cantines de 24 collèges sous Délégation de service public au 1^{er} septembre 2018

Afin d'identifier le mode de restauration scolaire idéal pour les collégiens du territoire, la métropole a mené une étude en 2015 auprès d'un échantillon de 24 collèges actuellement gérés en régie (hormis 2 nouveaux établissements qui ouvriront leurs portes en septembre 2017). Selon les critères de qualité et de coût de revient du service, il apparaît que la restauration scolaire par Délégation de service public devient le mode de gestion à privilégier pour 10 d'entre eux. Une gestion mixte public / privé est toujours conservée par la collectivité.

Pour répondre à ces nouvelles attentes, la Métropole de Lyon propose aujourd'hui aux dix établissements de bénéficier d'une prestation de restauration prise en charge par une Délégation de service public. Une proposition validée par les principaux des collèges et conseils d'administration des établissements concernés.

« Le collège la Tourette est passé sous délégation de service public depuis quatre ans. Depuis, nous pouvons témoigner d'un service de restauration de qualité pour nos nombreux élèves qui la fréquentent chaque jour tout en respectant un cahier des charges exigeant : circuit court, produits bio, lutte contre le gaspillage etc. À travers ce mode de gestion, nous avons pu mettre en place un très bon partenariat avec la société de restauration, nous permettant un dialogue toujours constructif et réactif » témoigne Eric Subtil, principal du Collège de la Tourette situé à la Croix Rousse.

Service Presse Métropole de Lyon :
Magali DESONGINS 04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90
mdesongins@grandlyon.com
www.grandlyon.com/presse

Au total, 24 collèges métropolitains sur 77 intègrent désormais ce mode de gestion. Parmi eux, 14 collèges avaient déjà opté pour cette forme juridique.

Des repas frais et de qualité assurés toute l'année

Cette nouvelle gestion actée par la Métropole pour près d'un tiers des collèges publics du territoire est la première action lancée en faveur d'une **politique de restauration qualitative et durable dans les cantines** où les produits de saison et issus des producteurs régionaux sont privilégiés et où la réduction du gaspillage alimentaire reste une priorité.

En déléguant l'intégralité du service de restauration à un prestataire, la Métropole garantit aux collégiens **un service de repas variés et équilibrés durant toute l'année scolaire, et ce, à tarif inchangé**. Ces repas intégreront à minima 30% de produits issus de l'agriculture biologique, dont la totalité sur les fruits, légumes, céréales etc. et l'achat quotidien de produits issus des producteurs locaux. La limitation des déchets reste également une prise de conscience collective favorisée lors de la préparation des repas.

Les repas seront pris en charge intégralement par le prestataire choisi : de l'achat des produits jusqu'au service des repas, assurant une sécurité et une hygiène alimentaire optimale.

L'appel à candidatures pour la restauration des 24 établissements va être lancé d'ici la fin du mois de juillet à travers 4 lots d'attribution. La mise en œuvre des Délégations de service public est actée à partir du 1^{er} septembre 2018.

Chiffres clés :

- 2 771 860 repas sont servis dans les 77 collèges publics de la Métropole.
- Le prix unique du repas dans tous les collèges de la Métropole est entre 1 et 3.90 euros selon le quotient familial.

Service Presse Métropole de Lyon :
Magali DESONGINS 04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90
mdesongins@grandlyon.com
www.grandlyon.com/presse